

Jeudi 2 octobre 2014
Communiqué de presse

Colombe Brossel, secrétaire nationale à l'Education et à la Formation.
Yannick Trigance, secrétaire national adjoint à l'Education.

Priorité à l'école de la République : engagement tenu !

Depuis 2012, l'éducation est redevenue une priorité politique dans notre pays. Le Parti socialiste se félicite que le projet de loi de finances 2015, présenté dans un contexte budgétaire très contraint, traduise une nouvelle fois cette volonté forte du président de la République François Hollande et de sa ministre de l'Education nationale Najat Vallaud-Belkacem de garantir la promesse républicaine du droit à la réussite de tous les jeunes.

La mission "enseignement scolaire", avec 47.4 milliards - en hausse de 1.1 milliard - redevient ainsi le premier budget du pays.

Le texte prévoit en particulier la poursuite de la création des 60.000 postes promis sur le quinquennat, après la suppression de 80.000 postes sous le président de droite Nicolas Sarkozy. Il y aura ainsi, en 2015, 9.561 créations de postes équivalent temps plein dans l'éducation (dont 140 dans l'enseignement technique agricole et 550 postes de personnels non enseignants). Le ministère estime à près de 80.000 le nombre de postes ouverts aux concours d'enseignants publics les trois prochaines années.

Ces postes supplémentaires permettront concrètement de répondre à la hausse du nombre d'élèves dans les écoles, d'assurer la formation des enseignants et de mieux gérer les remplacements, d'engager la réforme de l'éducation prioritaire à la rentrée prochaine, de poursuivre la scolarisation des enfants de moins de trois ans, le dispositif "plus de maîtres que de classes" et les réseaux d'aide spécialisés aux élèves en difficulté (Rased).

Le texte prévoit en outre de prolonger l'accompagnement de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires en primaire, par la reconduction de la part majorée (40€ par enfants) au bénéfice des communes les plus en difficultés.

Le budget 2015 marque enfin une hausse de moyens pour l'éducation prioritaire : 352 millions d'euros y sont consacrés. Cette refonte permettra de libérer du temps pour le travail en commun des enseignants ainsi qu'une revalorisation de leurs indemnités (+100% dans les Réseaux d'éducation

prioritaire renforcés ou REP+, +50% dans les REP). Les enseignants qui prendront en charge des missions particulières (lutte contre le décrochage, coordination de disciplines), toucheront une indemnité, pour une enveloppe totale de 13 millions d'euros.

Le Parti socialiste tient à saluer un budget volontaire, qui met la solidarité entre les territoires et la lutte contre l'échec scolaire au cœur de ses priorités et poursuivant ainsi la Refondation de l'école de la République.